

L'Inf'Eau Layon-Aubance-Louets est un bulletin-conseil hebdomadaire gratuit à destination des irrigants du bassin versant de l'Aubance pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne. Il s'adresse de manière privilégiée aux producteurs de céréales, maïs grain ou ensilage et maïs semences. Il s'appuie sur un réseau de sondes capacitatives répartis sur le bassin.

## L'Essentiel de la semaine :

La situation reste critique et de nombreuses restrictions touche le bassin versant Layon Aubance louets. **Le passage en Alerte renforcée de la zone Sud- tandis que le secteur Layon est en crise interdisant toute irrigation. Des dérogations portées par la chambre d'agriculture sont en cours et détaillées en page 4 de ce bulletin**

### ↳ Eaux superficielles :

- Mesure de CRISE : Aubance, Layon
- Mesure d'ALERTE RENFORCEE : Hyrôme
- Mesure d'Alerte : Loire

### ↳ Eaux Souterraines :

- Mesure de CRISE : Layon
- Mesure d'ALERTE RENFORCEE : Sud-Loire
- Mesure d'ALERTE : Alluvions de la Loire et de la Thou








## Météo

### Météo des semaines passées

	Pluviométrie en mm		
	Semaine 27	Semaine 28	Semaine 29
Beaucouzé	0	0	17.7
Doué-La-Fontaine	0	0	7.2
Brissac	0	0	10.8
Valanjou	0	0	6.7
Thouarcé	0	0	9.3

Source : Weather Mesures

### Prévisions météo à 7 jours (Thouarcé)

	Judi 28/07	Vendredi 29/07	Samedi 30/07	Dimanche 31/07	Lundi 01/08	Mardi 02/08	Mercredi 03/08
Temps							
T° min /max (°C)	19/32	18/27	12/31	15/32	16/32	16/36	18/41
Pluie (mm)	0	0.9	0	0	0	0	0
ETP (mm)	6.7	4.8	6.8	6.3	6.6	6.4	8.9

Sources : Weather Mesures / MétéoCiel

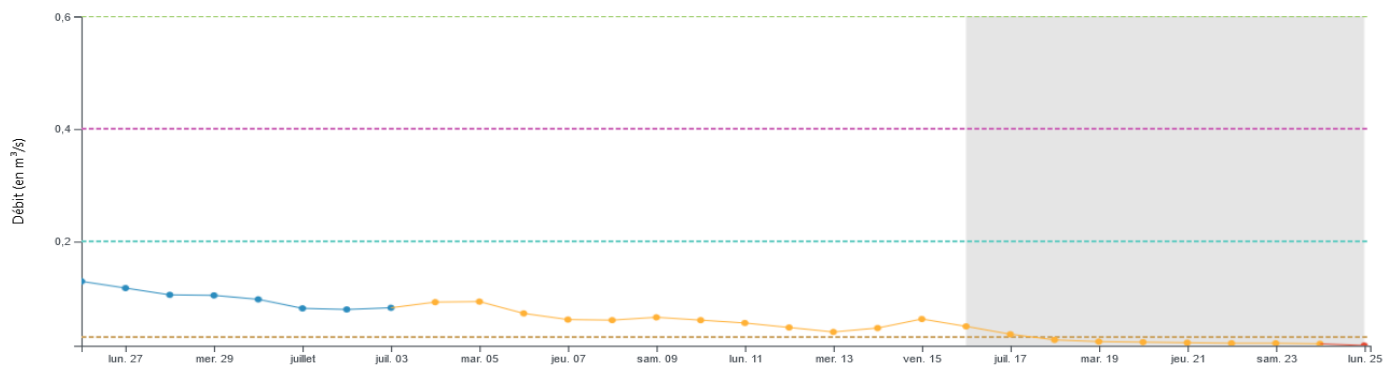
Les températures moyennes seront aux alentours de 24°C pour les jours à venir. Un temps nuageux est à prévoir avec à venir, 6.6 mm par jour d'ETP en moyenne.

## Situation des ressources en eau

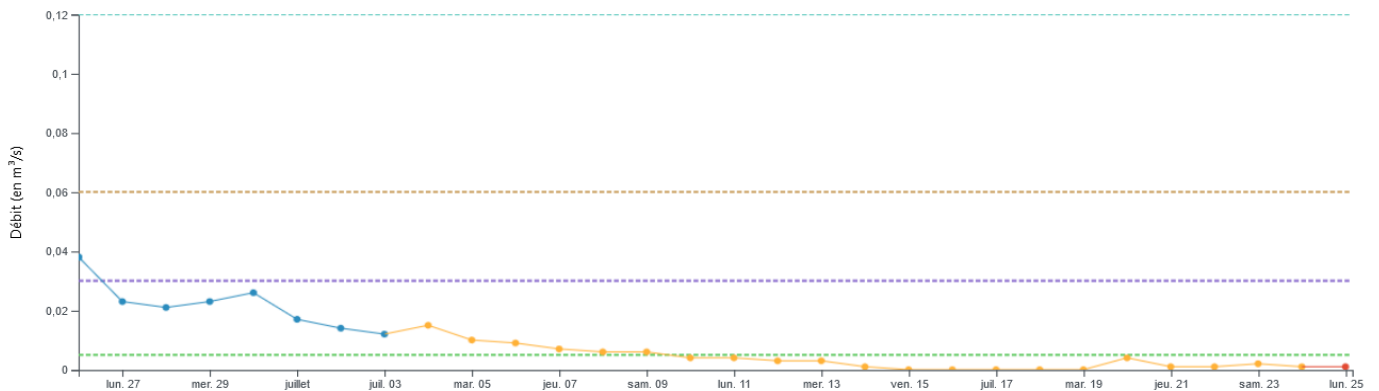
### Eaux Superficielles

29	L	M	M	J	V	S	D	Seuils estivaux			
	18/07	19/07	20/07	21/07	22/07	23/07	24/07	Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise
<b>HYROME</b> <sup>AAAA</sup>	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,10	0,06	0,03	0,013
<b>AUBANCE</b>	0,000	0,000	0,004	0,001	0,00	0,00	0,00	0,12	0,06	0,03	0,005
<b>LOIRE</b> <sup>(AAA)▲</sup>	139	134	130	126	123	124	125	150	127	110	100

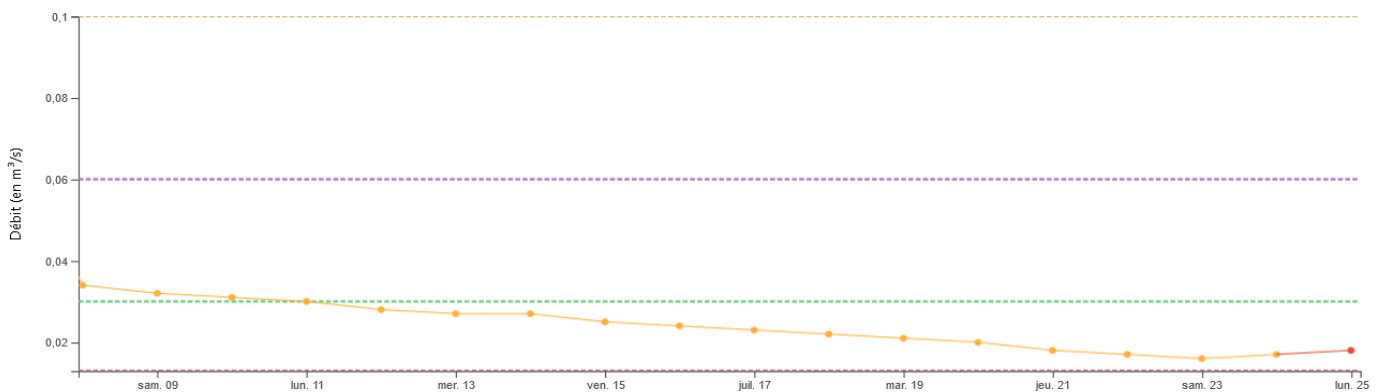
### Débit du Layon à Saint Lambert du Lattay



### Débit de l'Aubance à Soulaines-sur-Aubance



### Débit de l'Hyrôme à Saint Lambert du Lattay



Source : EauFrance Hydroportail

### Eaux Souterraines

29	L	M	M	J	V	S	D	Seuils estivaux				
ZA souterraine hauteur en m NGF	18/07	19/07	20/07	21/07	22/07	23/07	24/07	Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise	tendance
<b>LAYON</b> 04838X0175/PZ – socle	73,22	73,22	73,20	73,18	73,19	73,19	73,19	73,99	73,72	73,43	73,28	→
<b>AUBANCE-(THOUET-OUERE)</b> 04855X0077/PZ – cénomaniens/sables	53,70	53,70	53,68	53,67	53,68	53,67	53,68	53,62	53,22	53,10	53,03	→
<b>SUD-LOIRE*</b> 04851X0091/PZ – séno-turonien	60,44	60,45	60,44	60,44	60,45	60,44	60,44	60,59	60,51	60,48	60,30	→
<b>ALLUVIONS DE LA LOIRE THAU</b> Seuil calé sur la station de Montjean/Loire	139	134	130	126	123	124	125	150	127	110	100	↘

Toutes les aquifères ont une tendance à la baisse, le cénomaniens se rapproche de la côte de vigilance, alors que le séno-turonien est sous le seuil d'alerte renforcée et le socle du Layon est sous le seuil de crise.

### Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Autolimitation des prélèvements	Interdiction des prélèvements de 10h à 20h sauf cultures sensibles et techniques économes  Interdiction de remplissage de plans d'eau sauf à usage d'irrigation de 10h à 20h	Interdiction totale d'irrigation sauf cultures sensibles et techniques économes  Interdiction de remplissage de plans d'eau	Interdiction totale d'irrigation  Interdiction de remplissage de plans d'eau

**Cultures sensibles** : arrosage des plantes sous serres, en containers, rosiers, tabac, bassinage des semis et arrosage des jeunes plants

**Techniques économes** = irrigation au goutte-à-goutte et micro-aspersion

**Non concernés** = réserves collinaires déconnectées.

### Pas sûr de la mesure qui vous concerne ?

- ↗ Vérifiez le zonage superficiel ou souterrain qui concerne votre point de prélèvement sur la carte en ligne : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=8f3ad6c3-a13c-4bb0-8dca-a00f4e852b86>
- ↗ Regardez le niveau de mesure qui s'applique au zonage (Vigilance, Alerte, Alerte Renforcée, Crise)

**Appliquez les dispositions associées dans le Plan d'Alerte (en vérifiant les usages non concernés)**

### Mesures réglementaires en vigueur au 27/07/2022 par Zone d'Alerte :

- ↗ **Eaux superficielles :**
  - Mesure de **CRISE** : Aubance, Layon
  - Mesure d'**ALERTE RENFORCEE** : Hyrôme
  - Mesure d'**Alerte** : Loire
- ↗ **Eaux Souterraines :**
  - Mesure de **CRISE** : Layon
  - Mesure d'**ALERTE RENFORCEE** : Sud-Loire
  - Mesure d'**ALERTE** : Alluvions de la Loire et de la Thau

Dans les zones en ALERTE et en ALERTE RENFORCEE, les cultures sensibles (en containers, sous abri, jeunes plants et bassinage des semis) ou irriguées par des techniques économes (goutte-à-goutte / micro-aspersion) peuvent continuer d'être irriguées dans la mesure du strict nécessaire.

## Mesures Dérogatoires :

### Sud-Loire Eaux Souterraines : Situation d'ALERTE RENFORCEE

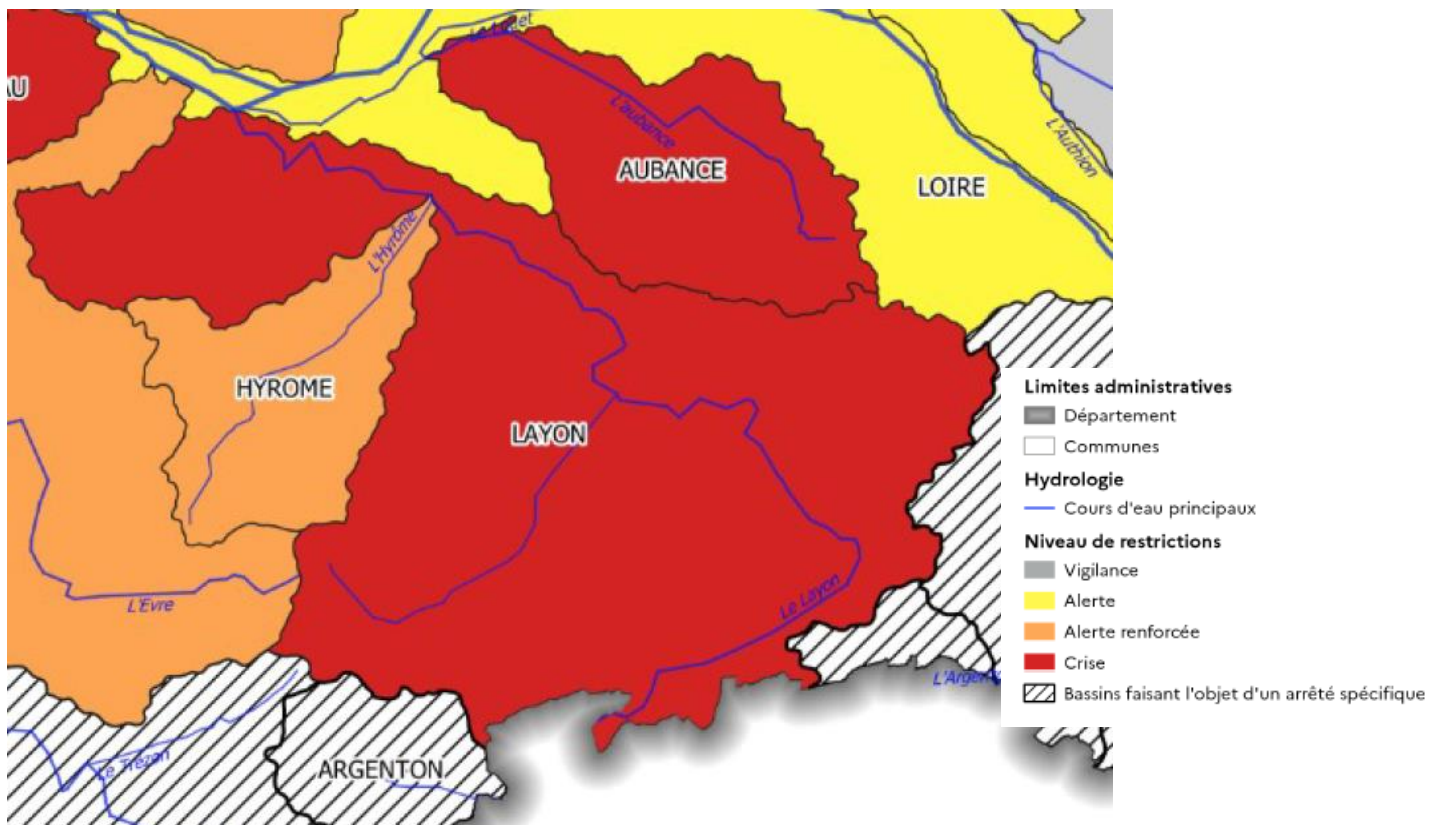
L'irrigation provenant des eaux souterraines sur cette zone d'ALERTE pour les grandes cultures est interdite. Cependant tout pompage qui pourra démontrer son appartenance à un prélèvement dans la nappe du Cénomaniens avec un document technique ou administratif peut demander une dérogation pour bénéficier des restrictions horaires d'ALERTE. Ces dérogations sont nominatives et les demandes sont centralisées par la Chambre d'Agriculture des Pays de Loire.

### Layon – Eaux Souterraines : Situation de CRISE

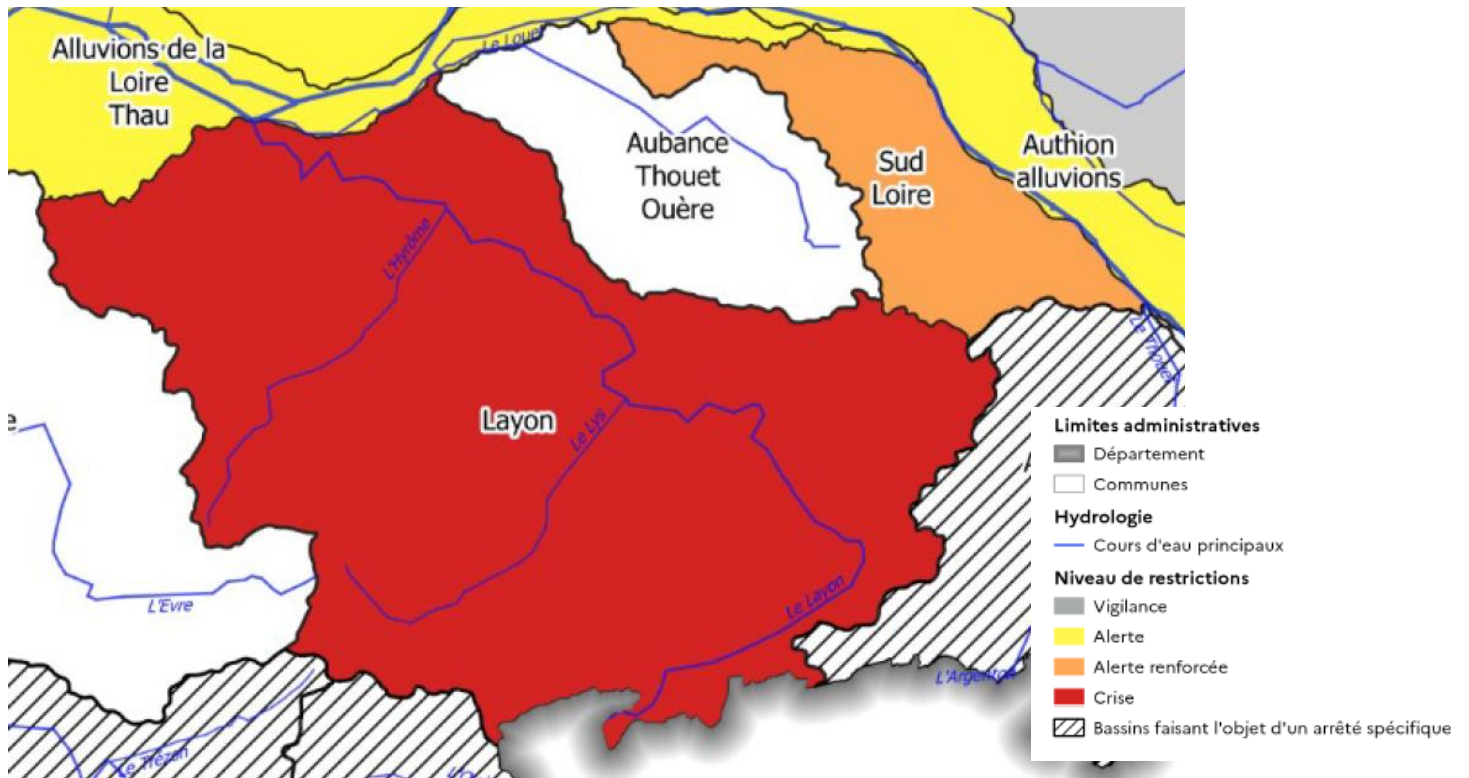
Tout prélèvement pour irrigation est interdit, **même l'irrigation des cultures sensibles et l'usage des techniques économes, goutte à goutte et micro-aspersion.**

Des dérogations individuelles peuvent-être accordées pour les cultures sensibles et les techniques économes après examen de la demande par la DDT. Les demandes de dérogations sont centralisées par la Chambre d'Agriculture des Pays de Loire.

## Eaux superficielles



## Eaux souterraines



Sont affichées les mesures de restrictions en vigueur au moment de l'édition du bulletin. La CAPdL ne serait être tenue responsable d'une modification survenue à une date ultérieure à sa parution. Les mesures en vigueur peuvent être consultées sur le site de la Préfecture de Maine et Loire <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/les-bassins-du-departement-a8063.html>

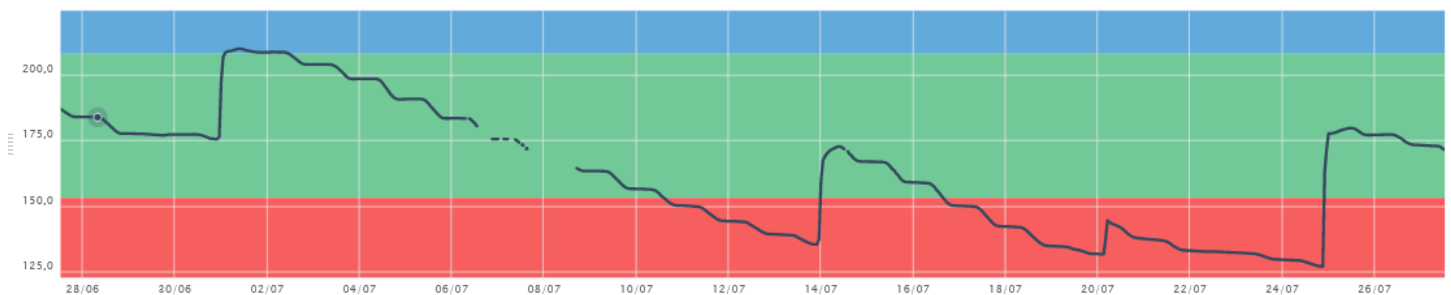


## Inf'Eau Maïs Grain et ensilage

**Stade de la culture :** Pour les maïs les plus avancées, le remplissage du grain est en cours tandis que les plus tardifs sont au stade de la fécondation. À l'instar de la semaine dernière, la culture reste dans des stades critiques de sensibilité au stress hydrique. Les besoins sont entre 100 et 120% de l'ETP. Nous avons près de 15 jours d'avance sur une année classique. Les premiers ensilages sont prévus dans les 15 prochains jours.

### Etat de la réserve hydrique :

La demande climatique a diminué mais reste importante avec une évapotranspiration de l'ordre de 6 mm/jour les 7 prochains jours. Le niveau de remplissage des réserves utiles dépend exclusivement des capacités d'irrigation selon les contraintes techniques et réglementaires. Ces derniers jours ont été plus cléments, avec une demande climatique plus faible, ce qui a permis un certain « rattrapage » par rapport à la situation caniculaire précédente. Certaines situations restent très préoccupantes et les rendements seront irrémédiablement atteints.



Exemple d'une sonde capacitive aux alleuds en sol sablo-limoneux

Dans cette situation, nous observons le rattrapage de recharge de la réserve facilement utilisable qui du 10 juillet au 25 juillet a connu des déficits réguliers. Depuis quelques jours les consommations moins rapides permettent de tenir le remplissage de la RFU à la suite de la dernière irrigation.

### Conseils à l'irrigation en maïs grain-ensilage :

#### Dans la mesure des possibilités de prélèvement, il faut maintenir le rythme d'irrigation

- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile faible à moyenne, un apport de 25 à 30 mm est conseillé tous les 5-6 jours selon vos capacités de débit et le volume disponible.**
- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile moyenne à forte, un apport de 30 à 40 mm est conseillé tous les 6 à 8 jours selon vos capacités de débit et le volume disponible.**

Dans les situations de restrictions il convient de protéger la période de floraison dans la mesure du possible et de privilégier des apports fréquents mais moindres sans diminuer sous les 20 mm/tour d'eau.

#### Jusqu'à quand irriguer en Maïs ensilage ?

En fonction du stade du maïs et de la date prévisionnelle de récolte : **un dernier apport peut se justifier jusqu'à 10 à 15 jours avant la date de récolte en fonction de l'état des sols, ce qui correspond à peu près à 27% de MS plante entière.** En tout état de cause, il n'est pas conseillé d'irriguer dans les 10 jours avant récolte afin d'épuiser au mieux la réserve hydrique et avoir un chantier qui se fasse sans tasser le terrain.

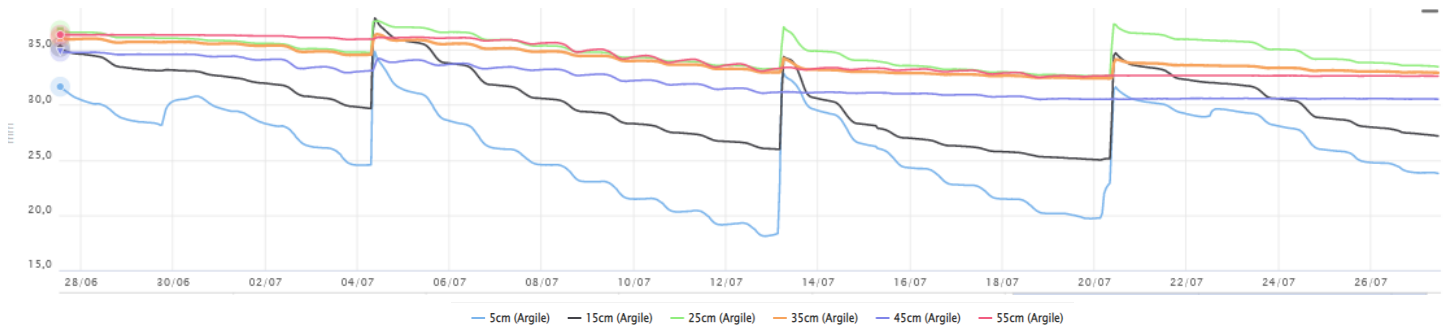
## Inf'Eau Maïs Semence

### Stade de la culture :

Dans la majorité des situations, les maïs sont en remplissage. Les maïs, les plus précoces (semis fin avril-début mai) seront au stade Limite Avortement du Grain (SLAG) à la fin de la semaine. Après ce stade, les besoins diminuent et le stress hydrique a moins de conséquence sur le rendement.

Sur les graphiques ci-dessous, issus d'une sonde placée à Charcé-Saint-Ellier en sol argilo-calcaire, on observe que la dernière irrigation a réussi à mieux recharger les différents horizons et que la vitesse de décharge est moins importante en ce moment que les semaines précédentes. On voit distinctement les irrigations du 4, 13 et du 21 juillet. Les irrigations peuvent légèrement s'espacer davantage.

### Etat de la réserve hydrique :



### Stratégie et conseil d'irrigation :

Il est important de contrôler l'état physiologique de ses cultures et d'adapter sa stratégie d'irrigation en conséquence. Les restrictions d'irrigation sont nombreuses et de nouvelles restrictions sont attendues cette semaine.

Aucune pluie conséquente n'est annoncée pour les 10j à venir. En cette phase de remplissage du grain, il est nécessaire de maintenir un sol frais.

Les ETP pour la semaine vont se situer entre 3 et 5 mm/j. À ce rythme un apport de 30 mm est consommé en 1 semaine. En tenant compte des restrictions, voici les recommandations d'irrigation.

➡ Sols à faible RU (moins de 100 mm) : pas de stock, l'apport doit représenter 20-25 mm tous les 5 jours.

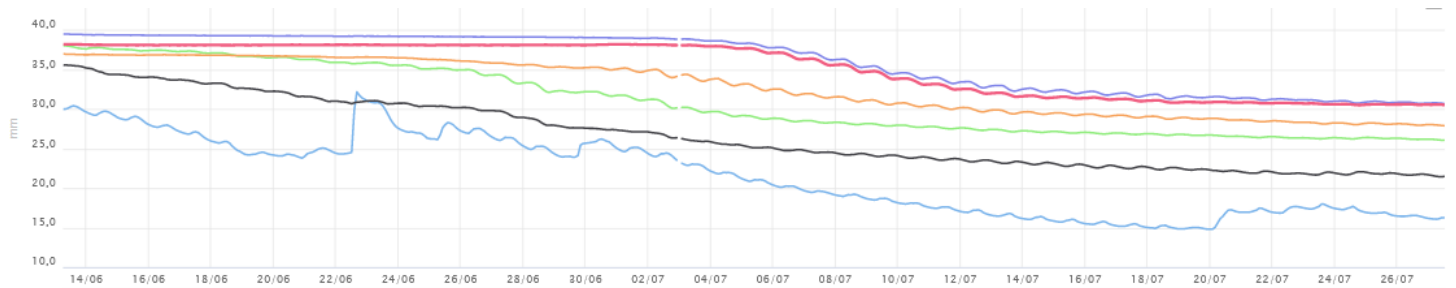
➡ Sols à plus forte RU : apport de 20 à 30 mm tous les 7 jours.

## Inf'Eau Chanvre semences

### Stade de la culture :

La quasi-totalité des variétés sont en floraison hormis deux variétés tardives.

### Etat de la réserve hydrique :



Remplissage de la RFU par horizon en Limon-sableux à St Mathurin sur Loire

Dans cet exemple, la décharge de la réserve utile et profonde. Le Chanvre a été semé tardivement et la floraison s'approche. Une irrigation est à prévoir pour assurer l'encadrement de la floraison et recharger la réserve utile du sol

### Conseil à l'irrigation

Dans la mesure des possibilités de prélèvement, nous conseillons de cadrer la floraison du chanvre porte-graine. Pour cela, vous pouvez réaliser deux tours. Dans la plupart des situations, le premier tour d'eau devrait déjà être réalisé.

Dans les parcelles où la Réserve en Eau est très faible, nous vous conseillons l'apport de 20 mm supplémentaire.

Nous sommes dans une période critique de fécondation, éviter si possible le stress hydrique.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site d'Angers

14 avenue Jean Joxé CS 80646  
49006 ANGERS  
Tél. 02 41.96.75.00

Rédaction : R.CRUCHET ; N. PIHEE

Comité de relecture :

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez l'Inf'Eau Layon-Aubance-Louets chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>